

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2020

---

DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 2951)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AC30

présenté par

Mme Faucillon, Mme Buffet, Mme Bello, M. Bruneel, M. Brotherson, M. Chassaigne,  
M. Dharréville, M. Jumel, M. Dufrègne, M. Lecoq, Mme Kéclard-Mondésir, M. Nilor, M. Peu,  
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

-----

### ARTICLE 2

Supprimer les deux dernière phrases de l'alinéa 5.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à protéger le droit de décharge totale d'enseignement pour les directeurs et directrices d'école.

Les rédacteurs de cet amendement considèrent que ce droit ne doit pas être modulable en fonction de la feuille de route définissant l'emploi fonctionnel édictée par le ministère.